

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2012

Date de convocation : 25/05/2012
La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, LAFOND, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusé ayant donné pouvoir : Mme MAUREL

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, GIRAUX,
Secrétaire de séance : Mme MONTALESCOT

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 Avril 2012

Monsieur RICHON a constaté des erreurs de frappe ou des oublis de mots :

Budget annexe – Affectation du résultat : « il apparaît un excédent d'investissement s'élevant à 23.79 €. »

*Personnel communal : »Afin de régulariser cette situation, il convient **de** ...»*

Transfert de police : M. de ROUX rappelle que l'article L 52116962 ... »

*« M. de ROUX propose **de** ne pas transférer ... ».*

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces observations approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 Avril 2012.

PERSONNEL COMMUNAL

POSTE ASEM MATERNELLE RONSARD

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération du 5 Décembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé, en raison de la baisse des effectifs de la maternelle Ronsard pouvant entraîner une fermeture de classe, de pourvoir au remplacement de l'ASEM partant en retraite au 31.12.2011 par le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, du 1^{er} Janvier au 5 Juillet 2012.

Considérant les effectifs prévus à la rentrée 2012 à la Maternelle Ronsard, (65) supérieurs au seuil de fermeture de classe (58), il est proposé de pérenniser l'emploi Mme DE ALMEIDA, titulaire du concours d'ATSEM, au poste qu'elle occupe actuellement en tant que contractuel et de la nommer stagiaire à compter du 1^{er} Septembre 2012.

Par conséquent il convient de créer le poste d'ASEM 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} Septembre 2012 et de modifier en ce sens le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'un poste d'ASEM 1^{ère} et de modifier en ce sens le tableau des effectifs.

ATTRIBUTION DE L'IAT à l'agent contractuel employé au CCAS

Monsieur de ROUX rappelle le régime indemnitaire mis en place par délibération en date du 03/11/2003 en faveur du personnel titulaire.

Il propose d'en faire bénéficier le poste d'agent contractuel à mi-temps du CCAS, occupé par Mme FIAUD.

Monsieur de ROUX tient à souligner que l'intéressée remplit ses fonctions avec beaucoup d'efficacité et de discrétion.

Il rappelle que cette indemnité est calculée au prorata du nombre d'heures effectuées et qu'un arrêté du Maire en fixe l'attribution individuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

PRET CAISSE D'EPARGNE : REGULARISATION PRECEDENTE DELIBERATION

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 2 avril dernier le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour contracter un prêt de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Or, lors de la rédaction de la délibération une erreur a été faite puisqu'il a été porté « amortissement constant du capital » au lieu de « amortissement progressif ».

Il convient donc d'annuler et remplacer la précédente délibération.

Monsieur de ROUX rappelle les caractéristiques de ce prêt.

Durée : 10 ans

Taux fixe de 4.05%

Echéances trimestrielles constantes

Commission d'engagement : 150 €

Le Conseil Municipal, décide d'annuler la précédente délibération et de la remplacer par la présente.

SUBVENTION A L'EETAA DE SAINTES

Monsieur de ROUX indique au Conseil que la traditionnelle remise des prix de l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le Jeudi 26 Juillet prochain.

Il fait part au Conseil de la demande présentée par le Commandant de l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Pour mémoire, en 2011, le Conseil Municipal avait alloué un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES.

Monsieur HANNIER qu'il s'agit d'un montant correct.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un don de 170 €.

COMPTABILITE : AMORTISSEMENTS

Madame CHARRIER indique qu'il convient de procéder aux amortissements suivants :

Prêt à taux zéro:

- Inventaire 0607 (article 20421)
- Montant : 3000 €
- Durée : 5 ans (600 €/an)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2013

Participation Programme d'Intérêt Général (PIG) :

- Inventaire 2502
- Montant : 1635.10 €
- Durée : 5 ans (327 €/an+ 1x327.10)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2013

Participation Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

- Inventaire 2503
- Montant : 813.23 €
- Durée : 5 ans (163 €/an+ 1x161.23)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2013

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les amortissements proposés.

LE POINT SUR L'ECOLE RONSARD

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offres lancé en vue de l'extension de l'école Ronsard (construction d'un préau et aménagement d'une classe dans le préau existant), la commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 Mai pour procéder à l'ouverture des plis et le 14 Mai à l'analyse des offres.

Par rapport au nombre de dossiers retirés (39), il n'y a eu que 11 réponses pour l'ensemble des lots et 3 lots n'ont reçu aucune offre.

De plus, parmi les lots ayant obtenu des offres, il est apparu que les propositions étaient largement supérieures à l'estimation. En effet, cette opération était inscrite au budget pour un montant de 150 000 € qui s'est révélé largement dépassé à l'issue de l'appel d'offres.

Par conséquent, la Commission d'appel d'offres, après avoir constaté d'une part que 2 lots n'ont reçu qu'une seule réponse, que 3 lots n'ont reçu aucune réponse, et d'autre part que les offres présentées sont très supérieures au coût d'objectif défini dans les délibérations du Conseil, a déclaré l'appel d'offres infructueux.

Monsieur de ROUX rappelle que ce projet, qui avait reçu l'approbation des enseignants, devait être réalisé pendant les vacances scolaires.

Il propose d'entériner la décision de la Commission en déclarant l'appel d'offre infructueux et sans suite et de demander au cabinet URBANHYMNS de revoir la conception de l'ouvrage et en particulier du préau.

Madame GRELET propose de procéder en priorité à l'aménagement de la classe. Madame MICHAUD souligne que dans ce cas un seul préau sera insuffisant pour abriter les 130 élèves.

Monsieur GRAVELLE indique qu'il est possible de construire une nouvelle classe à l'extrémité avant de l'école ce qui permettrait de conserver les deux préaux existants.

Madame GRELET demande s'il est possible de faire deux études : d'une part une classe nouvelle et d'autre part l'aménagement de la classe dans le préau existant et la construction d'un nouveau préau.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare l'appel d'offres infructueux et sans suite, décide de confier la conception du projet au Cabinet URBANHYMNS.

Monsieur de ROUX souligne qu'il a informé le Directeur de l'Ecole Ronsard du report des travaux.

Monsieur HANNIER souligne le problème de sécurité incendie posé par la plaque chauffante située dans le local des ASEM à proximité des archives.

Monsieur de ROUX indique que l'Ecole Pasteur qui a été construite dans les années cinquante, reste malgré les travaux de réfection et d'agrandissement, une école ancienne dont un des avantages est le confort des classes en raison de leur superficie mais présente des faiblesses.

Madame MICHAUD indique qu'elle ira constater cet état de choses.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX ROUTIERS /

- MARCHE EUROVIA

Chez Corbin – Chemin des Alouettes – Enrobé effectué

Chez Chobelet (tout le village) : bicouche – en finition

Chemin de Puynouveau : bicouche en finition

En cours de réalisation :

Chemin Chaillot : scarification et reprofilage

Chemin Nattier (de la RN 141 à Départementale de la Chapelle) : scarification et reprofilage

Reste à réaliser : Chemin Chaillot

Chemin Benon et Village Chez Benon

Chemin Latéral

Entretien - En cours de réalisation :

Chemin des Métrelles, Rue J. de Roux, Chemin de la Broussardière

Monsieur GODARD souhaite faire une remarque au sujet de la réfection de la chaussée réalisée chez Corbin. En effet la bande de roulement a été rehaussée ce qui provoque un dénivelé avec une arête sur les bas côtés.

Il indique d'autre part le très mauvais état du Chemin de la Trapelle. Il est rappelé qu'il s'agit d'un chemin limitrophe et qu'il doit être réalisé avec Saintes en 2013.

- Le comblement de la cavité, chemin champ des vignes, sera en principe réalisé par EUROVIA le vendredi 8 Juin. Madame MONTALESCOT fait remarquer que les panneaux de signalisation ont disparu.

FAUCHAGE : réalisé actuellement par l'équipe communale. Les chemins traités au début de la campagne de fauchage sont à refaire

TRAVAUX BATIMENTS

Maison Eclusière : travaux en cours de réalisation

Travaux Appartement Boulangerie : en cours

Le fonds de commerce a été vendu et le nouveau boulanger s'installe au 1^{er} Juillet.

L'appartement doit être prêt pour son entrée dans les lieux

Espaces verts : mise en place des plantations d'été en cours et tonte de tous les espaces verts.

Rond point de la Tonnelle : l'aménagement est presque achevé ;

Monsieur de ROUX propose qu'une plaque portant la mention « don de Samuel CORBINEAU » soit apposée sur le « timbre »

DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES - AIDE DU DEPARTEMENT

Monsieur de ROUX indique que le Département a décidé de poursuivre pour 2012 sa politique de soutien financier en faveur des communes et EPCI qui détruisent les nids de frelons asiatiques sur leurs territoires.

L'aide correspond au montant TTC de la dépenses plafonnée à :

- 135 € par nid pour la destruction de nids par des moyens faciles (échelle, perche, ...)
- 220 € par nid pour la destruction de nids situés à grande hauteur avec utilisation de moyens spécifiques (nacelle, grimpeurs, ...)

La destruction d'un nid de frelons est éligible à l'aide du Département, si :

- le nid est situé à proximité des ruchers, des habitations ou de lieux très fréquentés.

- la destruction est réalisée à la demande de la commune qui règle la facture ;
- la destruction est réalisée par une entreprise spécialisée qui a signé la charte de bonnes pratiques du Conseil Général et suit ses recommandations

Seront prises en compte les destructions réalisées entre le 1^{er} Juin et le 30 Novembre 2012.

Les dossiers devront être adressés au Conseil Général avant le 15 Janvier 2013.

Madame CHARRIER demande, dans le cas où la facture est supérieure à l'aide versée par le Département, qui prend en charge la différence.

Monsieur de ROUX propose d'adopter le dispositif du Conseil Général en matière de lutte contre le frelon asiatique avec la règle suivante : dans le cas où la facture de l'entreprise intervenante serait supérieure à la subvention du Département, un titre de recette du montant de la différence sera émis à l'encontre du propriétaire ou ayant-droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et charge Monsieur FOURRÉ est chargé de l'exécution du programme.

Monsieur GRAVELLE rappelle que les ruchers doivent être déclarés.

QUESTIONS DIVERSES

CLUB DU 3^{ème} Age

Monsieur PANNAUD informe le Conseil Municipal que Mme VEDRENNE, Présidente du Club de 3^{ème} Age a annoncé que le Club cessera ses activités le 28 Juin 2012 à la suite de l'Assemblée Générale du 21 Juin au cours de laquelle doit être prononcée la dissolution de l'association.

Un inventaire du mobilier appartenant au Club a été réalisé en vue de le rétrocéder à la Commune puisque la Salle du 3^{ème} Age est aussi utilisée par l'Atelier 10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le matériel cédé par le Club du 3^{ème} Age, décide, à l'unanimité, de verser au Club une subvention de 150 €.

INFORMATION DES CONSEILLERS

- Monsieur de ROUX indique au Conseil que l'affaire VEILLON est en voie d'être réglée puisque Madame la Préfète a signé l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour l'expropriation au profit de la commune.

Conformément à la loi, la décision a été affichée. Si cet arrêté n'est pas contesté dans un délai de 2 mois, la Commune pourra se voir attribuer l'emplacement de l'immeuble.

Il convient de réfléchir au projet qui pourra être envisagé sur ce terrain.

- Monsieur de ROUX informe les conseillers que le mardi 19 Juin prochain de 9h à 18h aura lieu à l'Abbaye de Fontdouce la 5^{ème} rencontre SCOT consacrée au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Il invite les conseillers à y participer.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur GATINEAU rappelle l'obligation incombant aux familles d'entretenir les sépultures afin d'éviter des désordres sur les tombes avoisinantes.

Il indique que la procédure de reprises des concessions est lancée. 150 pancartes ont été mises en place. Les familles sont invitées à se présenter en mairie.

Monsieur de ROUX indique que cette information doit être publiée sur le site.

Il rappelle qu'il est nécessaire de faire l'inventaire des tombes à caractère patrimonial qu'il convient de conserver.

- Monsieur GODARD signale que le feu au carrefour de Chauveau en venant de ST SEVER présente une anomalie puisqu'il clignote vert.

- Madame FALLOURD rappelle que le Samedi 9 Juin aura lieu la balade médiévale. Cette manifestation est organisée en partenariat avec la Médiathèque, l'Association des Parents d'Elèves Ronsard, l'Association « Si Pons m'était conté » et le Comité d'Animation.

- Madame FALLOURD indique que les Commerçants et Artisans de Chaniers organisent le Jeudi 23 Août une manifestation sur la place de l'Eglise.

- Monsieur de ROUX indique que les JEUX SANTONS dans le cadre du Festival de la Paix ont demandé à utiliser les Communal de Chaniers pour une représentation. Il convient d'en fixer la date.

- Monsieur PANNAUD rappelle que Samedi avait lieu le nettoyage de la Charente. 41 plongeurs de Saintes et de Cognac et 15 pêcheurs de l'ADAPAEF sont intervenus sur les 3 sites : Le Port Hublé, le port et la baignade, le Moulin de la Baine.

Ont ainsi été remontées des quantités considérables de verre, ferraille, déchets divers et pneus.

Il tient à remercier tous les participants ainsi que les services techniques communaux qui ont procédé à l'évacuation de ces déchets.

Monsieur FOURRÉ indique que l'évacuation des pneus est un problème et qu'il doit en parler avec le SMICTOM.

- Monsieur MACHEFERT signale que certains agriculteurs n'ont pas encore réglé la redevance ordures ménagères qu'ils contestent. Ils ont déjà reçu un rappel.

- Monsieur FOURRÉ indique que la Commission « Ordures Ménagères » de la CDC DU Pays Buriaud doit se réunir le 28 Juin prochain afin d'examiner l'ensemble des réclamations déposées à la suite des nouvelles tarifications de la redevance.

- Madame CHARRIER indique qu'il convient de demander à la CDC dans l'attente des décisions de cette commission, de bien vouloir intervenir auprès du Trésorier afin de surseoir aux rappels et aux poursuites à l'égard des personnes n'ayant pas procédé au règlement de cette redevance dans les délais impartis.

Monsieur HANNIER indique que Madame AUDOUIN de la Chorale Chœur à Chœur remercie la commune de leur avoir permis de se produire le 28 avril dernier en l'église de Chaniers. L'Association a fait un don de 50 € à Coup de Pouce.

La séance est levée à 22 h 45

La Secrétaire de Séance

Eveline MONTALESCOT